



URGENT • A l'attention des 2273 salariés concernés : dernière ligne droite pour solder vos JRTT ou JRS Reliquat 2018

Soyez vigilants, vous avez encore la possibilité de poser vos jours restants avant le 31 mars 2019 dans la stricte application de l'accord Temps de Travail ! Si vous avez des difficultés pour les poser (ex : refus de votre manager), contactez-nous ASAP ! Les soldes sont très hauts, en moyenne deux jours par salarié concerné.

Ci-dessous les JRTT (pour les salariés en heures) et les JRS (pour les salariés au forfait jour) non pris au 31/12/2018 :

	JRTT	JRS	Total
Nb de jours	4404,5	584,5	4989
Effectifs	1990	283	2273



Les entrées et les sorties

Peu de changement sur le front des démissions en ce début d'année avec un niveau comparable aux années précédentes avec plus de 300 démissions rien que pour le mois de janvier 2019.

La Transformation RH présentée comme le remède miracle à tous les maux n'apporte pas ces **FRUITS** pour l'instant !!! A suivre. A moins que la direction ait oubliée de transformer sa politique salariale.

Échelle d'appréciation du potentiel



Sur ce point, la confusion de la direction n'a d'égal que son embarras.

La déclaration de la CFDT résume bien la situation :

« La CFDT constate qu'au moins depuis juillet 2009, la

direction a mis en place un système de notation parallèle des salariés sans en informer ni les instances représentatives du personnel, ni les salariés, ce qui est totalement illégal. De plus, les notes données (A, B, C ou D) n'ont à aucun moment été partagées avec les salariés concernés, qui n'avaient donc aucune idée de cette notation secrète, ce qui constitue également une illégalité flagrante.

Ceci a été découvert par les élus CE en novembre 2018, à l'occasion de la demande de salariés et élus de leurs données personnelles dans le cadre de la RGPD. Ils ont alors découvert dans les données «CRH» (comité Ressources Humaines), qui statue sur les performances et évolutions des salariés deux fois par an) une colonne «évolution» comprenant une note par semestre depuis des années.

L'existence d'une telle notation secrète avait déjà été soupçonnée il y a plusieurs années par certains DP et élus CHSCT. Aux questions sur ce thème des élus, la direction a toujours répondu qu'aucune notation de ce type n'existait. Mensonge.

De plus, les élus ont constaté que les données de la colonne « performances » de leurs données personnelles ne correspondent pas à la note partagée avec le salarié en bilan de mission ou entretien d'évaluation PAP. On donne donc une note au salarié, et on en enregistre une autre dans le SI, et c'est elle qu'on prend en compte dans les CRH, sans en informer le salarié.

Suite à la demande des élus du CE en CE fin novembre 2018, la direction a enfin présenté au CE fin janvier 2019 une note de 3 slides pour présenter cette notation évolution (A, B, C, D), qu'elle présente comme nouvelle. Et la direction s'est arrêtée là ...

Aucune information aux salariés, aucune aux CHSCT dont c'est le rôle, et les salariés qui demandent leur note suite au CRH de janvier, se voient répondre que ce n'est pas une donnée restituée aux salariés !

La direction est dans l'illégalité depuis au moins 10 ans, et s'y complait. »

La direction ne nous apporte aucune explication. Nous vous rappelons que pour demander vos données personnelles, il suffit d'en faire la demande par mail auprès du délégué à la protection des données (DPO) à tout moment en adressant un e-mail à l'adresse suivante : acces-cnll@soprasteria.com.

N'hésitez pas à vous abonner à notre **ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr
Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>
Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahooogroupes.fr

